

# La carte électorale

**13 et 20 juin 2021**

## ENCORE TEMPS DE S'INSCRIRE

Initialement prévues en mars, les élections locales 2021 ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Pour voter, il faut figurer sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit en mairie, soit par Internet (via le téléservice proposé par [service-public.fr](http://service-public.fr)). Dans l'Aube, pour gérer les listes électorales, la plupart des communes utilisent Xelec, un logiciel déployé par le Département.

## DEUX ÉLECTIONS

En même temps que les élections départementales se tiendront des élections régionales. Les conseillers régionaux sont élus pour six ans. Les compétences de la région sont centrées sur le développement et l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et celle des transports hors agglomération. Depuis 2016, l'Aube fait partie de la région Grand Est qui réunit dix départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne (jusqu' alors situés en Champagne-Ardenne), Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges (ex-Lorraine), Bas-Rhin et Haut-Rhin (réunis au sein de la collectivité européenne d'Alsace).

➤ Plus d'infos sur [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

Souvent appelé "carte d'électeur", ce document prouve votre inscription sur la liste électorale de votre commune de résidence. Vous devez le présenter pour voter aux élections locales, en juin prochain. À défaut, toutefois, une pièce d'identité conviendra.



### Deux élus par canton : un homme, une femme

Les conseillers départementaux sont élus pour six ans, directement par les citoyens, au scrutin majoritaire à deux tours. Chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme qui se présentent, chacun, avec un remplaçant de même sexe. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.



### Le président élu par ses pairs

Le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin, dans chaque département, les conseillers départementaux élisent leur président. C'est lui qui détient le pouvoir exécutif. Il prépare et exécute les décisions. Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes. Le président est aussi le chef des services du Département (dans l'Aube, 1400 employés aux métiers très divers).



### Une collectivité élu de proximité

Le Département est garant des solidarités et de la cohésion territoriale. Dans l'Aube, il consacre plus de la moitié de son budget à l'action sociale: enfance, personnes âgées, handicapées, en difficulté, bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Le Département gère les collèges, les routes départementales, les sapeurs-pompiers, etc. Il soutient les associations et les communes.



### Un investisseur majeur

Campus universitaires, locaux industriels prêts à louer, équipements sportifs, voies vertes, Internet haut débit, télé-médecine, chirurgie robotique, valorisation du patrimoine, événements culturels... – pour ne citer que des exemples aubois –, de leur propre initiative, les Départements investissent massivement. Ils contribuent ainsi à l'activité économique, tout en renforçant l'attractivité des territoires.